

الرابطة الوطنية لكرة القدم داخل القاعة
LIGUE NATIONALE DE FUTSAL



Commission de Discipline

PROCES VERBAL N° 25

SEANCE DU

MARDI 15 AVRIL 2025

Saison Sportive 2024 / 2025

Les Membres de la Commission :

- Mr KALI Mehdi Président
- Mr BOUFATEH Ahmed Vice Président
- Mr KHINACHE Réda Secrétaire



Ordre du jour :

- **Audience**
- **Rectificatif**
- **Examen du Courrier**
- **Traitement des Affaires (coupe d'Algerie)**
- **Bilan de la Séance**

Audiences :

- Mr ALLAL AHMED (Arbitre Futsal)
- Mr GHEMMAZ HOCINE (President du club AF BOU ISMAIL)

Rectification :

Affaire N°93: Rencontre MC BEJAIA – FC AKBOU du 05-04-2025

Bien lire:

BORDJI ABDELAZIZ Lic n° J1324 – MCB – Avertissement Comportement Anti Sportif.

Au lieu de :

BORDJI ABDELAZIZ Lic n° J01324 – MCB – Avertissement Contestation de Décision.

Traitement des Affaires :

Affaire N°20 Rencontre: AF BOU ISMAIL – CS BIRMOURADRAIS du 14-03-2025

Après lecture de la feuille de match de la rencontre sus citée et les appréhensions cultivées par la suspicion d'une irrégularité sur la rencontre ci-dessus désignée .

- Attendu que la rencontre de championnat AF BOU ISMAIL- CS BIRMOURADRAIS du 14-03-2025 programmé la salle OMS HADJOUT s'est déroulée sous la direction d'un arbitre bénévole suite à l'absence des Arbitres officiellement désignés aux lieu et heure prévus de la rencontre.

→ Attendu que de la lecture de la feuille de match, il en ressort que le patronyme des Arbitres officiellement désignés ont été inscrit sur la feuille de match malgré leur absence physique sur la rencontre en question.

-Attendu qu'en considération de l'imposture sur l'irrégularité de l'inscription sur la feuille de match des arbitres absents et par conséquent la Commission de Discipline a entrepris une investigation pour déterminer la responsabilité de cet acte délictueux par une audition des principaux concernés :

- le 03 Avril 2025 : Mr le Président de section du club CS Birmouradrais (club visiteur) déclarant que la rencontre s'est déroulée en l'absence des arbitres et que la feuille a été remise au Président de l'Equipe AF Bou Ismail après avoir qu'il ait accompli uniquement l'inscription informatique de la composition de son équipe .

-le 06 Avril 2025 : la Ligue a reçu un é mail de Mr ALLAL Ahmed , se justifiant de son absence à la première convocation et a avoué sur cette déclaration que la feuille de match a été rempli par le Président du Club AF Bou Ismail et que ce dernier a accompli l'inscription des Arbitres .

- le 15 Avril 2025 : Mr ALLAL Ahmed (Arbitre Futsal –Absent - inscrit sur la feuille de match) a confirmé son absence sur la rencontre en question et révélant que la transmission de la feuille match à la Ligue, a été effectué par son collègue RAMDANE BEY Ahmed (Arbitre Futsal-Absent- inscrit sur la feuille de match) en utilisant son adresse é-mail .

-le 15 Avril 2025 : Mr GHEMMAZ Hocine (Président AF BOU ISMAIL) en dernier possesseur de la feuille de match , il a révélé qu'il a accompli l'inscription de la composition manuscrite de son équipe et du reste des informations (score , lieu , horaire , ...) et qu'il a dirigé le déroulement de la rencontre en qualité d'Arbitre bénévole et que lors de son audition il a refusé de remettre un écrit sur ses déclarations .

Par ailleurs , Mr RAMDANE bey Ahmed (Arbitre Futsal –Absent - inscrit sur la feuille de match) s'est absenté malgré la convocation qui lui a été adressé le 23 Mars 2025 pour cette affaire le concernant .

Par conséquent cette situation s'interprétant de la culpabilité d'un délit de la falsification sur les informations de la feuille de match et la responsabilité avérée du club et du Président du club AF BOU ISMAIL (GHEMMAZ Hocine) .

Sur ce et Eu égard à tout ce qui précède , la Commission décide ce qui suit conformément à l'application de l'Article 54 alinéa 1 :

-AF Bou Ismail : Match perdu par pénalité

-AF Bou Ismail : Suspension de l'Equipe pour la saison en cours et rétrogradation au palier inférieur .

- Mr GHEMMAZ Hocine Lic n°24FSD0029 (Président AF Bou Ismail) : Sanction Interdiction à vie de toute activité en relation avec le Futsal

AF Bou Ismail : Sanction Amende de 30.000,00 DA

Coupe d'Algerie (demi finale)

Affaire N°33 :Rencontre CS BIRMOURADRAIS – CSS GHARDAIA du 12-04-2025

BELLABIOD KHEIREDDINE Lic n° J0665 – CSB – Avertissement Comportement Anti Sportif.

ZELLAGUI ABDELMALEK Lic n° J0670 – CSB – Avertissement Comportement Anti Sportif.

MEDOUAR OMAR ABDELJALLIL Lic n° J0681 – CSB – Avertissement Comportement Anti Sportif.

KHARTA ABDELJALLIL Lic n° J1011 – CSB – Avertissement Comportement Anti Sportif.

HOUACHE ABDELWAHAB Lic n° J0053 – CSSG – Avertissement Comportement Anti Sportif.

CS BIRMOURADRAIS : **Conduite Incorrecte de l'Equipe Sanction Amende 1.000,00 DA Art 127.**

COMMISSION DE DISCIPLINE STATISTIQUE DISCIPLINAIRE SAISON 2024/2025 Coupe d'Algerie 1/2 FINALE

CLUBS	AVRT	C.D	EXCLU
CS BIRMOURADRAIS	4		
CSS GHARDAIA	1		
TOTAL	5	/	/

Nationale 2 (1^{ere} Journée tournoi de l'accession)

Affaire N°64 :Rencontre HF BBA – ARB TISSEMSILT du 11-04-2025

HARIZI AKRAM Lic n° J0553 – HF BBA – Avertissement Comportement Anti Sportif.

AZI SIDALI Lic n° J0581 – ARBT – Avertissement JEU DANGEREUX.

HF BBA : **Absence de l'entraîneur principal ,
Sanction Amende 10.000,00 DA Art 51**

ARB TISSEMSILT : **Absence de l'entraîneur principal
Sanction Amende 10.000,00 DA Art 51**

COMMISSION DE DISCIPLINE
STATISTIQUE DISCIPLINAIRE SAISON 2024/2025
1^{ere} Journée tournoi de l'accession D2

CLUBS	AVRT	C.D	EXCLU
CS BIRMOURADRAIS	4		
CSS GHARDAIA	1		
TOTAL	5	/	/

Catégorie U 16 :

(2eme Tour - 3eme journée – Qualification au Tournoi Play Off)

Affaire N°16: Rencontre 3FA SBA – RC NAAMA du 11-04-2025

MOULKHELOUA ZAKARIA ABDELLAH Lic n° J0417 – RCN – Avertissement JEU DANGEREUX.

Affaire N°17 : Rencontre RC MEGHAIER – MC OUM MERIEM du 11-04-2025

BERRACHED ABDELHAMID Ln° J0701 – RCM – Avertissement Anti JEU .
BENGANA HAMED Ln° J0478 – MCOM – Avertissement Anti JEU .
OMANE MOUHEB Ln° J0479 – MCOM – Avertissement Anti JEU .

Affaire N°18 : Rencontre AEK TLEMCEN – JSM TLEMCEN du 11-04-2025

GHOMARI MOUFID Lic n° J1089 – AEK – Avertissement Comportement Anti Sportif.
AMMICH AYMEN Lic n° J1219 – JSMT – Avertissement Comportement Anti Sportif.
SNOUSSAOUI IBRAHIM Lic n° J1076 – JSMT – Avertissement Comportement Anti Sportif.

(2eme Tour - 3eme journée – Classification Finale)

Affaire N°19 : Rencontre CF EL KSEUR – AF BBA du 12-04-2025

LACHI ISLAM Lic n° J0829 – CFEK – Avertissement Comportement Anti Sportif.

COMMISSION DE DISCIPLINE
STATISTIQUE DISCIPLINAIRE SAISON 2024/2025
Catégorie U 16

CLUBS	AVRT	C.D	EXCLU
RC NAAMA	1		
JRC MEGHAIER	1		
MC OUM MERIEM	2		
AEK TLEMCEN	1		
JSM TLEMCEN	2		
CF EL KSEUR	1		
TOTALE	8	/	/

Le Président de la Commission de Discipline

Maître KALI Mehdi

